

## UN PROJET DE TERRITOIRE

Dès 2020, les communes de Saint-Angel et Saint-Victor, installées sur des territoires propices à l'exploitation d'un parc éolien, ont souhaité prendre part à la réflexion et à la construction d'un projet d'énergie renouvelable. Ceci s'est tout d'abord matérialisé par la montée en compétence des élus sur les atouts et les enjeux de l'énergie éolienne, puis par le choix du développeur qui prendra en charge ce développement.

Afin de construire ce projet en pleine concertation entre les deux communes, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor, et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit régulièrement, tous les 2 mois environ.

Ce projet est un projet de territoire et conformément à la volonté des élus - comme rappelé dans leur délibération - un comité de suivi a été créé. Il intègre un collectif d'acteurs du territoire. Il s'agit d'élus des communes de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix, et majoritairement de riverains qui connaissent leur territoire. Ce collectif se pose également en ambassadeur auprès des autres citoyens quant aux avancées du projet éolien et de ses retombées économiques et financières. Le comité de suivi se réunira 3 à 4 fois par an.

Ce journal d'information est une première étape dans la communication auprès du grand public. D'autres outils permettront de largement informer le tout un chacun sur les avancées du projet (adresse email, espace dédié sur le site de la commune et celui de Boralex, affichage public, etc.). La communication se poursuivra tout au long de la vie du projet. Le comité de suivi sera force de proposition pour améliorer la communication.

### À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor, ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante : [projet-eolien-auzelon@boralex.com](mailto:projet-eolien-auzelon@boralex.com)

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune de Saint-Angel et la page dédiée au projet sur le site internet de Boralex rubrique Sites et Projets.

## CONTRIBUTIONS POUR LE TERRITOIRE

Boralex et la commune souhaitent s'inscrire dans une démarche territoriale avec la proposition de la mise en place d'un financement participatif citoyen dans le projet éolien d'Auzelon. Les citoyens locaux auront la possibilité de participer au financement des études du projet afin de contribuer concrètement à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique.



## VENT & ACOUSTIQUE

### MESURES DE VENT

Un mât de mesures de vent a été installé sur la zone d'études en septembre 2022. Il a été installé au nord du bourg de Saint-Angel, au lieu-dit « Les Brandes de la Fayère ». Cet emplacement au centre de la zone d'études, permettra une estimation précise du gisement éolien de l'ensemble du site. Il restera en place pour une durée minimale de deux ans. Du haut de ses 104 mètres, le mât de mesures de vent fonctionne grâce à une alimentation électrique assurée par des panneaux photovoltaïques. Des capteurs installés à différentes hauteurs vont réaliser des mesures météorologiques. Le mât de mesures aura également un rôle dans les études écologiques du site puisqu'il va récolter, grâce à un micro, des données sur l'activité des chiroptères.



Ci-contre : exemple de mât de mesures utilisé pour le développement du parc éolien du Plateau de Savernat (03, Allier)

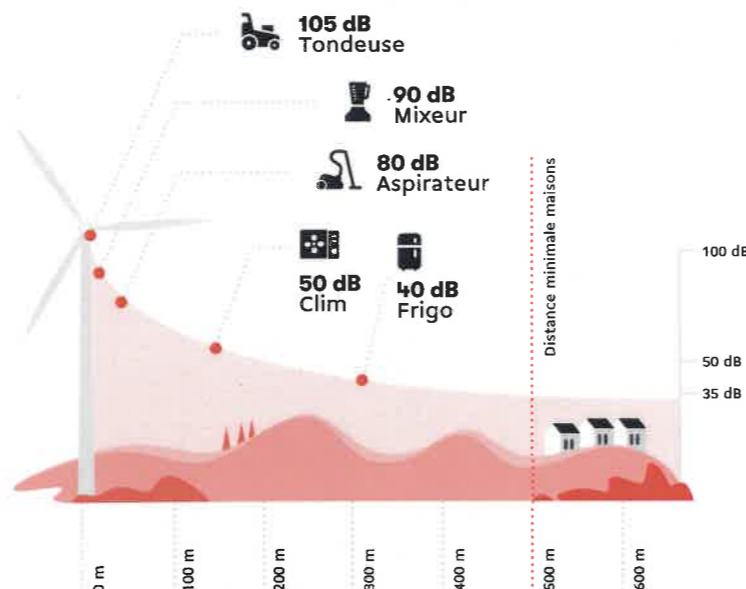
### ZOOM SUR L'ACOUSTIQUE

Chaque projet éolien doit faire l'objet d'une étude acoustique. Celle-ci a pour but de concevoir un projet respectant strictement la réglementation en vigueur. L'étude acoustique dure environ 1 mois et se déroulera entre les mois de février et avril 2023.

L'installation de sonomètres autour de la zone d'études sur une vingtaine de sites permet la réalisation de mesures *in situ* afin de réaliser un état des lieux minutieux de l'environnement sonore, autrement dit un « état zéro ». Ces mesures permettront de modéliser l'impact acoustique du parc éolien et, ainsi, d'effectuer les réglages nécessaires sur les éoliennes afin que les émissions sonores soient maîtrisées et respectent la réglementation en vigueur.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La réglementation principale pour les éoliennes, comprenant les règles et devoir sur les émissions sonores, est fixée par l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité d'origine éolienne.



# BORALEX

*Au-delà*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN FRANCE

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 4 PARCS SOLAIRES 1 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

# +1GW



+ de 1 million d'habitants français alimentés en énergie verte chaque année

1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Ménétrols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Cournon-d'Auvergne (63), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).

260 Employé(e)s

### GÉNÉRALITÉS

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, éolien et solaire en tête, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné par RTE, par le GIEC à multiples reprises et par l'État en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment. Les experts rappellent qu'il est indispensable d'accélérer le déploiement des EnR en multipliant à minima par 2,5 la puissance de l'éolien terrestre.

Nous devrions aujourd'hui avoir 23% d'énergie issue du renouvelable dans le mix, nous ne sommes qu'à 19% actuellement. La France sur le plan européen est régulièrement condamnée pour ses retards.

Le Président du Syndicat des Énergies Renouvelables a annoncé fin 2022 que les énergies renouvelables étaient devenues sources de profits pour l'État. Ce dernier estime qu'elles pourraient rapporter 31 milliards d'euros à l'État en 2022 et 2023. L'éolien est devenu compétitif et ses versements à l'État ont pour grande partie financé le bouclier tarifaire dont les particuliers bénéficient. Dans ce contexte, les énergies renouvelables prouvent leur rôle positif sur la facture énergétique des ménages.

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. Le tout charbon, le tout nucléaire relèvent de notre passé énergétique, l'avenir sera un « cocktail » judicieusement dosé de renouvelables (hydraulique, solaire PV, éolien, bioressources,...) de nucléaire ainsi que d'énergie économisée et mieux maîtrisée (réduisant notre consommation et notre facture).

Parce que l'éolien est un sujet vaste sur lequel il peut paraître parfois difficile d'informer, nous vous invitons à visiter le site [www.info-eolien.fr](http://www.info-eolien.fr) pour tout savoir sur l'énergie produite à partir du vent.



Boralex S.A.S.  
10 rue Hector Guimard  
ZAC des Acilloux 63800  
Cournon-d'Auvergne

[boralex.com](http://www.boralex.com)  
[facebook](https://www.facebook.com/boralex) [linkedin](https://www.linkedin.com/company/boralex) [instagram](https://www.instagram.com/boralex) [twitter](https://twitter.com/boralex)  
@boralexurope

Photos non contractuelles  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé  
Publication : © Boralex SAS